

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (ROB) – 2023

Ville de Commequiers

Cadre d'élaboration du Rapport d'Orientation Budgétaire

Préalablement au vote du budget primitif, le Conseil Municipal doit tenir un Débat sur les Orientations générales du Budget (DOB) dans les deux mois qui précèdent l'examen de celui-ci. Ces dispositions s'appliquent également aux budgets annexes. Ce débat est obligatoire depuis la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) de 2015. Conformément à l'article L.2312-1 du CGCT, le DOB fait l'objet d'un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) qui statue de l'état des orientations budgétaires de la commune.

Ce rapport doit comporter :

- Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement.
- Les engagements pluriannuels envisagés, notamment en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.
- Des informations relatives à la structure et la gestion de la dette contractée et les perspectives pour le projet de budget.

Il est rappelé à l'assemblée que l'objet du débat d'orientation budgétaire est d'organiser un débat autour des orientations proposées par la municipalité pour l'année qui arrive, avant le vote du budget qui aura lieu lors d'un prochain conseil.

Il est **pris acte** du DOB par une délibération spécifique de l'assemblée délibérante qui doit faire l'objet d'un **vote** en application de l'article L.2312-1 du CGCT. Ainsi, par son vote, le Conseil Municipal prend non seulement acte de la tenue du débat mais également de l'existence d'un rapport sur la base duquel se tient le DOB.

1. LE CADRE BUDGETAIRE DES COLLECTIVITES LOCALES (RAPPEL)

L'élaboration du budget prévisionnel s'inscrit dans un **calendrier budgétaire** et respecte plusieurs étapes :

Lundi 27 février 2023 :	Commission des finances où les 27 élus ont été conviés et au cours de laquelle ont été présentées et discutées les dépenses et recettes 2022 du budget principal, ceci afin de mieux appréhender les futurs échanges au cours du DOB 2023
Lundi 20 Mars 2023 :	Conseil Municipal – Vote du débat d'orientations budgétaires (D.O.B) : Sur la base d'un rapport d'orientations budgétaires, sont exposées les grandes lignes du futur budget et notamment les grands projets de travaux. Il informe les élus de la situation économique et financière de la commune afin d'éclairer leur choix lors du vote du budget primitif.
Mardi 11 Avril 2023 :	Conseil Municipal – Vote du budget primitif traduit financièrement les objectifs de la municipalité. Il fixe les enveloppes de crédits permettant d'engager les dépenses pendant la durée de l'exercice. Il détermine aussi les recettes attendues, notamment en matière de fiscalité.

Lundi 22 mai 2023 :

Conseil Municipal – Vote du compte administratif 2022 qui représente l'arrêté des comptes à l'issue de l'exercice budgétaire au 31 décembre 2022. Les résultats dégagés en 2022 et arrêtés avec l'adoption du compte peuvent alors être repris et votés en **budget supplémentaire**.

LE BUDGET

Le budget est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses de la commune pour une année civile. Le budget se présente en **deux sections** :

La section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante et régulière de la commune, qui reviennent d'année en année.

- **Les dépenses** : dépenses de fonctionnement des services, prestations de services extérieurs, charges d'entretien, indemnités des élus, subventions aux associations, charges financières...
- **Les recettes** : recettes des impôts locaux, dotations de l'Etat, produit des services, locations de salle, redevances d'occupation du domaine public, subventions des collectivités et organismes (CAF)

La section d'investissement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes ponctuelles qui modifient ou enrichissent de façon durable la valeur du patrimoine.

- **Les dépenses** : acquisitions de matériels, travaux nouveaux, remboursement du capital emprunté...
- **Les recettes** : subventions d'investissement, emprunts, produit de cessions du patrimoine, dotations de l'Etat (DETR...), fonds de concours exceptionnel de la Communauté d'Agglomération, FCTVA, taxe d'aménagement ...

AUTRES NOTIONS

- Budget annexe

Budget d'un service d'une collectivité locale ou d'un établissement public de cette collectivité disposant de l'autonomie financière mais pas d'une personnalité morale distincte, devant être joint au budget principal de ladite collectivité. L'ouverture d'un budget annexe est nécessaire dès lors que l'activité d'un service relève d'une nomenclature comptable distincte de celle du budget principal. Elle peut également être justifiée pour isoler des opérations soumises à TVA.

2. LE CONTEXTE MACRO-ECONOMIQUE

2.1- LE CONTEXTE MONDIAL

L'ÉCONOMIE MONDIALE EST FRAGILE ET CARACTÉRISÉE PAR DES PAYS DIVISÉS ET DES POLITIQUES SANITAIRES TRÈS CONTRAIGNANTES

Chine : La prolongation de la politique du « zéro Covid » qui impose des confinements à des populations entières entraîne une baisse de la consommation des ménages et une augmentation du chômage. Ceci pèse sur le niveau de l'inflation et de croissance du pays. L'inflation passe de 2,7% à 2,1% en octobre et la croissance, qui avait ralenti au second trimestre (0,40 %), n'arrive pas à retrouver son niveau d'avant crise (3,9% au T3 vs 6%).

Etats-Unis : Une nouvelle hausse des taux directeurs de la FED afin de combattre l'inflation à n'importe quel prix. Il y a eu en 2022 quatre hausses consécutives du taux directeur de la banque centrale américaine. La FED a ainsi positionné ses taux directeurs dans la fourchette de 3,75% - 4,00%. Cette hausse se justifie notamment par le niveau d'inflation toujours élevé qui s'établit à 7,7% sur le mois d'octobre 2022 pour les Etats-Unis. La nouvelle fourchette anticipée du taux directeur final serait de 5,00% - 5,25%.

2.2 - L'EUROPE

UN MAINTIEN DU NIVEAU DE CROISSANCE EN ZONE EURO MAIS AVEC UNE FORTE PROBABILITÉ DE RÉCESSION DÈS 2023

En Zone euro - La croissance anticipée à **3,2%** pour 2022 laisse entrevoir une récession dès 2023 avec des projections revues à la baisse du fait du conflit en Ukraine qui s'éternise et d'une baisse de l'indice de confiance des ménages. La hausse de l'inflation, le resserrement monétaire et la crise énergétique pèsent sur les **prévisions de croissance dans la zone euro qui ont été revues à la baisse**.

Les effets d'une possible récession pourraient apparaître en 2023 mais avec toutefois une ampleur limitée (0,5% de croissance en 2023) grâce aux politiques de soutien de l'économie opérées par les différents Etats.

En France - La croissance est soutenue par la production industrielle notamment par les secteurs qui souffraient de pénurie de stock lors de la réouverture de l'économie post Covid. Cependant, les contraintes de production (liées notamment au prix de l'énergie) anticipées ainsi que l'inflation **devraient peser sur la croissance française en 2023** avec une possible récession.

UNE INFLATION ÉLEVÉE EN ZONE EURO MAINTENUE PAR LE PRIX DE L'ÉNERGIE FRANCE : UNE INQUIÉTUDE CROISSANTE DES MÉNAGES MALGRÉ UNE CERTAINE RÉSILIENCE

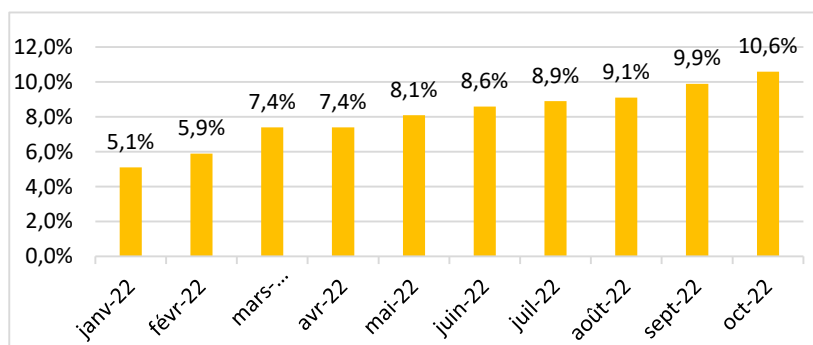
Le niveau d'inflation est assez disparate dans l'Union Européenne :

La moyenne du niveau d'inflation en zone euro a atteint 10,6% en octobre et 11,5% pour l'ensemble de l'Union Européenne. La forte disparité constatée entre les niveaux d'inflation des différents pays s'explique en partie par leurs dépendances aux importations de gaz et pétrole Russe.

Le prix de l'énergie continue de stimuler à la hausse le niveau d'inflation malgré sa contribution faible (11%) dans la détermination du taux d'octobre. Cela s'explique par le fait que les industriels répercutent le prix de l'énergie dans le prix à la consommation de certains biens et services.

La Banque de France affirme **qu'une stabilisation du prix de l'énergie pourrait soulager le niveau de l'inflation global**.

Evolution des taux d'inflation européens en 2022

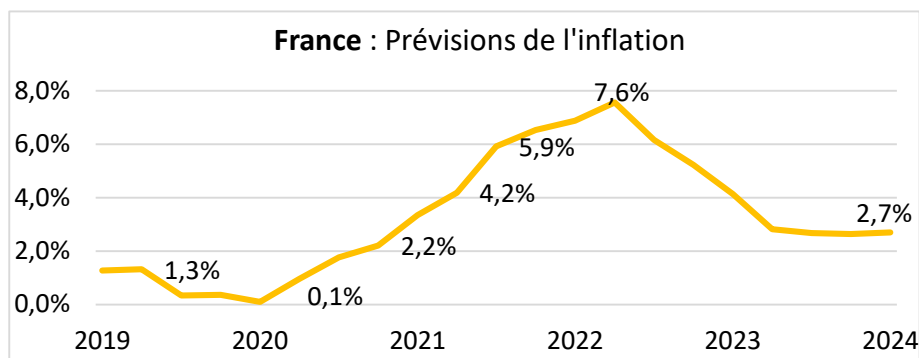


L'inflation en France est inférieure à la moyenne de la zone euro (7,1% vs 10,6%) mais reste la préoccupation première des ménages :

60% des ménages citent le pouvoir d'achat comme principale préoccupation. Les ménages français anticipent également une hausse des prix pour l'année prochaine, avec un niveau de 8,6% d'inflation contre 10,5% en zone euro.

Les économistes de l'OCDE prévoient en France **un pic à 7,6%** d'inflation début 2023, puis une baisse pour finir par se **stabiliser autour de 2,7% en 2024**.

L'inflation reste toutefois contenue en France par rapport au reste de la zone euro grâce au **bouclier tarifaire** et à la **moindre dépendance aux importations de gaz et pétrole Russe** d'un point de vue ressources énergétiques.



2.3 - LA FRANCE

Le contexte budgétaire

DEUX TEXTES IMPORTANTS

1) La loi de programmation des finances publiques (LPFP) 2023-2027 :

- Donne un **cadre pluriannuel** aux budgets (englobant l'Etat, administrations de sécurité sociale et administrations publiques locales)
- Fixe des **objectifs d'équilibre** des finances publiques et la **trajectoire** pour y arriver
- Décline les objectifs par type d'administration

La LPFP cadre la trajectoire financière globale de l'ensemble des administrations publiques, c'est-à-dire l'Etat, les organismes divers d'administration centrale, les administrations publiques locales et les administrations de sécurité sociale.

Le projet de loi de programmation **prévoit ainsi de ramener le déficit public sous la barre des 3% d'ici 5 ans**. Après une stabilisation à 5% en 2023, le déficit public serait ramené à 4,5% en 2024, à 4% en 2025 puis 3,4% en 2026 pour atteindre 2,9% en 2027.

2) La loi de finances (PLF) 2023 :

- **Un cadre annuel**
- Fixe les crédits en recettes et dépenses
- Elle peut être ajustée par des lois de finances rectificatives,
- Le document est enrichi d'annexes (ex : transferts financiers de l'Etat aux collectivités territoriales)

LES PRINCIPALES MESURES DU PROJET DE LOI DE FINANCES 2023

- Une réforme des indicateurs financiers décalée pour l'effort fiscal mais maintenue pour le potentiel fiscal,
- Des fonds de péréquation stables...mais quelques ajustements sur les conditions d'éligibilité et de sortie du FPIC (bénéficiaires),
- Une suppression de la CVAE (cotation sur la valeur ajoutée des entreprises) compensée par une part fixe et une dynamique liée à la TVA,
- Un abondement exceptionnel des dotations (DGF) et un écrêtement de la dotation forfaitaire et de la dotation de compensation suspendu pour 2023,
- Un coefficient de revalorisation forfaitaire des bases de fiscalité et une fraction de TVA qui restera dynamique en 2023,
- Un soutien à l'investissement local,
- Un fonds d'accélération écologique dans les territoires dotés de deux milliards d'euros, aussi appelé "fonds vert",
- Second "plan covoiturage" de l'Etat,
- Une aide exceptionnelle de 300 millions d'euros en faveur des collectivités qui organisent des transports publics,
- Extension du périmètre des "zones tendues" à près de 4 000 nouvelles communes.

3. LE CONTEXTE LOCAL : LA SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE

Le budget de la commune de Commequiers se basera donc pour sa construction sur un contexte actant la fin de la pandémie. Malheureusement ce budget sera également marqué par l'actuel contexte économique, porteur d'inflation et d'une certaine incertitude voire inquiétude quant au coût des énergies (électricité et gaz). Néanmoins, le travail préparatoire réalisé au sein de chaque service, rationnel et pragmatique, permet à notre collectivité de disposer de moyens nécessaires à la mise en œuvre des projets annoncés.

LA CONSTRUCTION DU BUDGET COMMUNAL POUR 2023

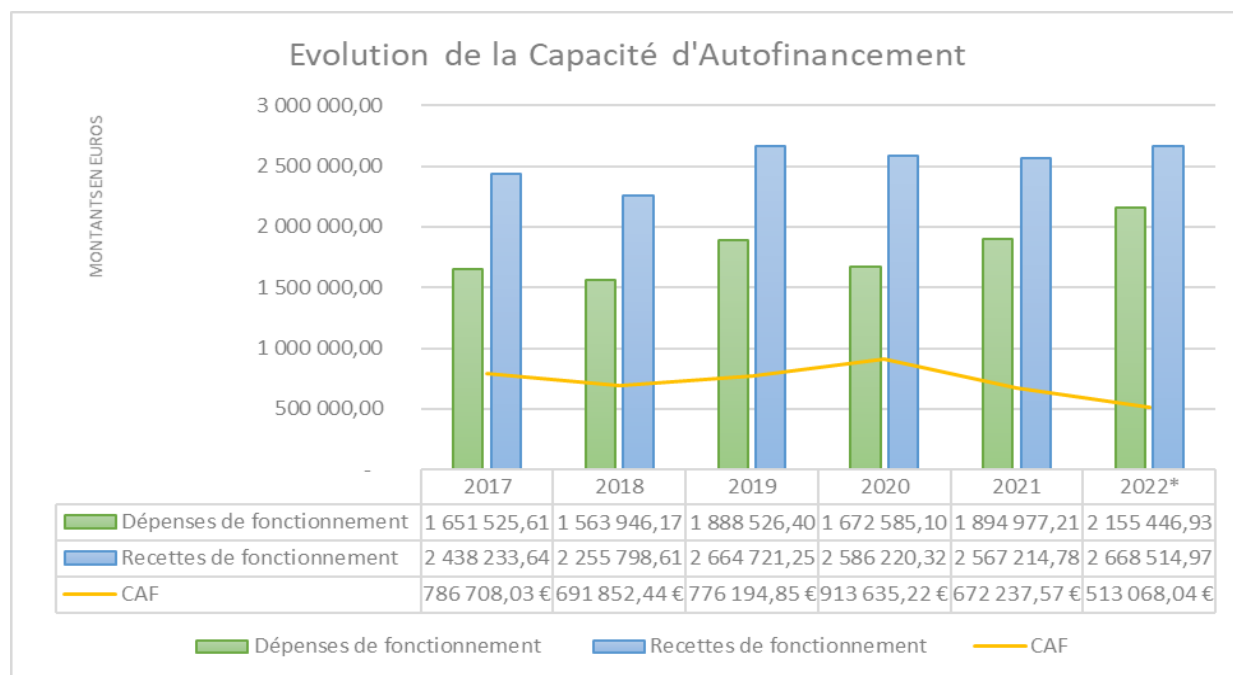
Pour rappel, le présent rapport a pour vocation de présenter les grandes tendances du budget de la ville pour l'exercice à venir. Il ne constitue pas en ce sens le budget à proprement parler mais des perspectives d'élaboration.

3.1. La stratégie budgétaire de la commune

- Une hausse contenue des dépenses de fonctionnement (+, 6,97%) justifié par une évolution démographique, des choix politiques et un environnement économique dégradé en particulier concernant les coûts de l'énergie et de l'alimentation.
- Le maintien d'une fiscalité dynamique.
- Le maintien d'un bon niveau de capacité d'investissement avec, le projet de restructuration du complexe sportif qui est engagé sur plusieurs exercices.
- La poursuite assidue de recherche de financements auprès de nos partenaires : Etat, Région, Département, Communauté d'Agglomération et autres financeurs.

3.2 Le maintien de nos capacités de financement (CAF)

Pour l'année 2022, le résultat d'exécution de la section de fonctionnement devrait encore être satisfaisant



*prévisions : Les montants correspondent aux montants réalisés de chaque année.

Cet excédent budgétaire en fonctionnement permettra, en partie, de financer des investissements.

3.3 Les dépenses de fonctionnement (Chapitre11)

Pour l'année 2023, il est prévu une hausse des dépenses de fonctionnement principalement reparti au chapitre 11 (charges à caractère général) +115 000 € principalement affectés au surcout de l'énergie.

Une hausse significative (+30 000 €) des achats consacrés à l'alimentation (restaurant scolaire, centre ALSH, Vivados) est aussi à prendre en compte. Pour rappel la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie rembourse à notre collectivité les couts des repas du mercredi et vacances scolaires compte tenu que ce temps d'activité est aussi une compétence communautaire.

3.3.1 Les dépenses de personnel (Chapitre 12)

La hausse des dépenses de personnel (+11%) s'explique par plusieurs facteurs :

- La revalorisation du point d'indice.
- La revalorisation du régime indemnitaire.
- Les mouvements du personnel titulaire.
- Les remplacements des agents et les recrutements de contractuels.
- Les indemnités des agents contractuels
- Les assurances et divers

	BP 2023
Impact augmentation de 3,5% du point d'indice	38 388,08
Revalorisation Régime Indemnitare (CIA + IFSE)	239,53
Mouvements du personnel (Retraite, Stagiairisation, Titularisation, Mutation, Départ, Modification du temps de travail)	16 640,31
Remplacements (maladie, accident du travail, maternité, postes vacants pourvus par des contractuels...), Saisonniers, Renforts ALSH	65 988,44
Indemnité de précarité et congés payés des contractuels	13 943,64
Assurance du personnel/FDAS/médecine du travail	2 800,00
TOTAL	138 000,00

POUR RAPPEL La commune pourra par ailleurs compter sur certains remboursements de charges effectués par la CDC du fait du transfert de la compétence enfance jeunesse à l'agglomération (estimé à 195 000 €).

Ainsi, les obligations réglementaires et contextuelles ainsi que la volonté de la municipalité de renforcer nos compétences et de valoriser le parcours des agents nous amène à revaloriser le chapitre 12 tel que présenté dans le tableau ci-dessus.

3.3.2 Les autres charges et subventions (Chapitre 65)

Pour 2023 nous nous orientons vers une baisse marquée du chapitre 65 (- 58 000 €) qui s'explique principalement par :

La non reprise du déficit du budget lotissement (40 000 € en 2022) puisque le budget lotissement a été clôturé en 2022.

Le budget associations et OGEC devrait se maintenir à 120 000 €, soit une baisse de 10 000 € mais avec une hausse de la subvention OGEC, principalement due au nombre croissant des élèves de l'école privé, et une légère diminution des subventions accordées aux associations pour très partiellement compenser les couts des dépenses d'électricité et chauffage sur les équipements municipaux mis à disposition gratuitement des associations.

Autres charges et subventions			
	BP 2022	CA 2022	BP 2023
Droits d'utilisation - informatique en nuage	3 000,00	3 163,19	3 500,00
Autres redevances pour concessions, brevets, licences	1 000,00	1 288,44	1 500,00
Déficit des budgets annexes	40 000,00	38 703,80	0,00
Indemnités des élus	107 900,00	97 703,22	100 000,00
Frais de mission des élus	1 000,00	672,00	1 000,00
Cotisation de retraite des élus	5 000,00	4 146,48	4 800,00
Cotisations de sécurité sociale - part patronale	8 000,00	7 990,08	8 000,00
Formation des élus	3 000,00	1 637,00	2 500,00
Frais de représentation du Maire	0,00	147,20	200,00
Cotisations au fonds de l'allocation de fin de mandat	100,00	52,24	100,00
Créances admises en non-valeur	1 000,00	0,00	1 000,00
Subventions Autres Communes	1 000,00	716,00	1 000,00
CCAS	21 000,00	21 000,00	22 000,00
Subvention organismes de droit privé (dont OGEC)	120 000,00	109 544,91	120 000,00
Autres (régul prélèvement à la source)	0,00	1,76	
Autres charges de gestion courante	312 000,00	286 766,32	265 000,00

3.3.3 Les intérêts d'emprunts

Cette ligne (article) devrait passer de 65 000 € à 73 000 € en raison du déblocage du prêt pour le complexe sportif.

3.3.4 Récapitulatif

Dépenses de fonctionnement	BP 2022	CA 2022	DOB 2023	Variation €	Variation %
Chap.11 Charges à C. général	701 550,00	586 807,59	883 800,00	182 250,00	25,98%
Chap.12 Charges de personnel	1 231 000,00	1 197 051,84	1 369 000,00	138 000,00	11,21%
Chap.14 Atténuation de produits	2 100,00	2 083,00	2 500,00	400,00	19,05%
Chap.65 Autres Charges gestion	312 000,00	286 766,32	265 600,00	-46 400,00	-14,87%
Chap.66 Charges financières	80 000,00	77 383,52	75 000,00	-5 000,00	-6,25%
Chap.67 Charges exceptionnelles	64 449,88	5 354,66	70 000,00	5 550,12	8,61%
Chap.042 Opérations d'ordre	70 000,00	78 557,29	77 000,00	7 000,00	10,00%
TOTAL Dépenses de fonctionnement	2 564 271,20	2 234 004,22	2 742 900,00	178 628,80	6,97%

Au final, pour le BP 2023 nous devrions aller sur une hausse globale du budget de fonctionnement qui s'explique par une hausse des coûts de l'Energie (gaz et surtout électricité), une politique RH plus reconnaissante et de nouveaux moyens pour les services à destination des Commequiéroises et Commequiérois, notamment envers la jeunesse.

3.4 Les recettes de fonctionnement

3.4.1 La fiscalité

Pour la commune de Commequiers, la fiscalité s'établit ainsi :

La base fiscale de la taxe d'habitation devrait définitivement s'éteindre à horizon 2023. L'Etat compensera à l'euro prêt par un mécanisme de compensation mis en place dès 2021.

Pour l'année 2023, il est envisagé une évolution de la fiscalité de 1% afin de financer les investissements futurs tout en limitant le recours à l'emprunt. Pour rappel, seuls les taux sur le foncier bâti et non bâti peuvent désormais être modifiés.

Il sera possible d'avoir recours en 2024 à de nouvelles recettes fiscales à savoir :

- Taxe sur les résidences secondaires
- Taxe sur les logements vacants

Ce choix politique pourrait s'expliquer aussi par la volonté de contenir la pression immobilière que subit notre commune depuis quelques années et peut être également de voir se libérer des habitations pour la location à l'année que demande notamment tant de jeunes couples ou familles monoparentales.

Simulation des taux d'imposition 2023

Fiscalité directe	Bases 2022	Taux	Budget 2022	Evolution des bases prévues en 2023	Valeur des bases 2023	Simulation Taux sans hausse	Produits attendus 2023	Simulation Taux hausse 1%	Produits attendus 2023
Taxe foncière bâti	2 905 000,00 €	32,20%	935 410,00 €	7,10%	3 111 255,00 €	32,20%	1 001 824,11 €	32,52%	1 011 780,13 €
Taxe foncière non bâti	198 600,00 €	45,85%	91 058,10 €	7,10%	212 100,00 €	45,85%	97 247,85 €	46,31%	98 223,51 €
TOTAL			1 026 468,10 €				1 099 071,96 €		1 110 003,64 €

3.4.2 Les concours de l'Etat

La DGF : Dotation globale de fonctionnement

Au cours des 8 dernières années, l'Etat a imposé aux communes la réalisation d'économies importantes par la réduction de ses participations et en particulier de la DGF. Pour cette année, et comme indiqué dans la première partie, nous devrions pouvoir compter sur une stabilité de celle-ci, l'Etat s'engageant une nouvelle fois à maintenir le montant global redistribué aux communes. Pour rappel, la DGF 2022 de **311 718 €**, nous partirons sur une inscription similaire pour 2023.

La DSR : dotation de solidarité rurale

Comme pour la DGF, nous pouvons compter sur la volonté de l'Etat quant au maintien de ses participations. Le montant fixé pour cette année sera de l'ordre de **251 390 €**.

La Dotation nationale de péréquation

Il est prévu d'inscrire **82 732 €** sur cette ligne.

Les autres recettes :

Les autres recettes concernent principalement les tarifs municipaux. Il n'est pas prévu cette année de revalorisations.

L'attribution de compensation versée par l'agglomération serait à l'alentour de **135 000 €**.

Les recettes prévues au 70323 (redevance d'occupation du domaine public) devraient être en hausse (environ 13 000 €)

Au total, il est peut-être envisagé une hausse des recettes pour arriver à un montant total de près de 2 800 000 € comme précisé dans le tableau ci-dessous :

Recettes de fonctionnement	BP 2022	CA 2022	DOB 2023	Variation €	Variation %
Chap.13 Atténuations de charges	30 000,00	20 008,05	30 000,00	0,00	0,00%
Chap.70 Vente de produits	381 200,00	397 466,54	420 800,00	39 600,00	10,39%
Chap.042 Opération d'ordre	50 000,00	10 166,00	30 000,00	-20 000,00	-40,00%
Chap.73 Produits fiscalité	1 398 303,20	1 505 102,00	1 495 648,00	97 344,80	6,96%
Chap.74 Dotations et subventions	690 568,00	729 152,14	749 752,00	59 184,00	8,57%
Chap.75 Autres produits Gestion	14 200,00	16 436,51	16 700,00	2 500,00	17,61%
Chap.76 Produits financiers	0,00	2,13	0,00	0,00	0,00%
Chap.77 Produits exceptionnels	0,00	347,60	0,00	0,00	0,00%
TOTAL Recettes de fonctionnement	2 564 271,20	2 678 680,97	2 742 900,00	178 628,80	6,97%

3.5 Les dépenses d'investissement

Un programme d'investissement ambitieux et réalisable

Conformément aux décisions délibérées par les élus en conseil municipal, les grandes orientations de la politique voulue par l'équipe municipale sont :

- La restructuration des infrastructures du complexe sportif. Chantier lancé en décembre 2021 et qui doit s'achever en février 2024 : rénovation salle de sport, extension salle tennis de table, création d'un pôle de 10 vestiaires et d'un Club house de 100 m².
- La rénovation énergétique de plusieurs bâtiments municipaux (salle St Joseph transformée en annexe mairie), la rénovation énergétique de la façade de la mairie ainsi que la redistribution des bureaux d'une partie de la mairie
- La transformation de l'ancienne « salle des aînés » en Espace jeunesse.
- L'obligation pour la collectivité de la prise en charge financière des raccordements aux réseaux (eau, électricité) des futurs lotissements privés, compensé par des recettes supplémentaires (taxe d'aménagement de 10 %)
- La mise aux normes de certains réseaux liés à l'arrivée de la fibre sur notre commune
- L'entretien et rénovation des routes et chemins de notre commune (programme pluriannuel avec marché à bon de commande).
- La création de liaisons douces (notamment aménagements cyclables) et point d'intérêt collectif (jardins partagés, poumons verts) entre les différents quartiers de la commune.
- La mise en valeur du site du château et ses environs : création et pose d'une table d'interprétation.
- Des acquisitions foncières notamment autour du site du château et a proximité de la salle polyvalente.

Les orientations pour 2023 sur le budget d'investissement

3.5.1 Les dépenses d'investissement

Dépenses d'investissement	Reste à réaliser	Nouveaux crédits	BP 2023
Opé. 15 Matériel	50 163,85	68 554,36	118 718,21
Opé. 25 équipements sportifs (voir AP CP)			1 377 112,11
Opé. 26 Voirie et réseaux	463 598,39	731 061,68	1 194 660,07
Opé. 29 Bâtiments	116 317,91	105 424,77	221 742,68
Opé. 36 Urbanisme et réserves foncières	151 500,00	220 000,00	371 500,00
Remboursement emprunt			293 000,00
TOTAL Dépenses d'investissement	781 580,15	1 125 040,81	3 576 733,07

Cette année, il sera proposé aux élus de se prononcer sur un budget d'investissement contenu avec la suite de l'autorisation de programme relative à la restructuration du complexe sportif.

Cette autorisation de programme sera réévaluée à **3 448 000 € ttc en raison des révisions de prix de plusieurs entreprises et du nouveau montant du marché Lot 4 (Charpente)** qui a été relancé en raison d'une entreprise défaillante.

<u>Autorisation Programme</u>	Montant Opération	Crédit paiement fin 2022	Crédit paiement 2023	Crédit paiement 2024
OPE 25 Restructuration complexe sportif	3 448 286,40 €	1 335 036,47 €	1 363 249,93 €	750 000,00 €

3.5.2 Les recettes d'investissement

Recettes d'investissement	
Excédent d'investissement reporté	780 722,99
Excédent de fonctionnement 2022	444 676,75
FC TVA	250 000,00
Opération ordre	77 000,00
Taxe Aménagement	30 000,00
Subventions	676 333,33
Revente Bâtiment Bourcereau	120 000,00
EMPRUNT Complexe sportif	1 000 000,00
Emprunt d'équilibre	198 000,00
Total recettes investissement	3 576 733,07

Pour l'année 2023, et afin d'équilibrer la section d'investissement, nous disposons de trois leviers importants :

- Un excédent de la section de fonctionnement qui devrait atteindre environ : **444 676,75 €**
- Un excédent de la section d'investissement de l'ordre de : **780 722,99 €**
- La recherche et l'obtention de subventions que nous allons poursuivre pour cette année et tout au long du mandat.

Cet excédent d'un montant total de **1 225 399,74 €** nous permettra d'abonder au mieux la section d'investissement et de limiter le recours à l'emprunt.

Toutefois, pour équilibrer la section d'investissement, il est autorisé et souvent pratiqué d'inscrire un emprunt d'équilibre. Si l'ensemble des dépenses d'investissement ne sont pas effectuées, cet emprunt ne sera pas contracté.

3.5.3 Le plan Pluriannuel d'investissement (PPI)

Le PPI se décline en 4 grands axes : La voirie, le renouvellement du matériel, l'entretien et la construction de nouveaux bâtiments communaux et l'urbanisme. Ces orientations fixent un horizon et des projections qui pourraient être déclinés en opération.

	2023	2024	2025	2026
Rue des marais effacement réseau	249 000,00 €			
Rue des Marais Voirie (+ piste cyclable ?)		200 000,00 €		
Extension réseau secteur Tonnelle	120 000,00 €			
Secteur tonnelle Voirie		150 000,00 €		
Extension réseau Allée des gattes	45 000,00 €			
Rue des Moulins (Bi couche)		50 000,00 €		
Rue pêcheurs (PAN) Jusqu'à Vigneau	83 775,00 €			
Rue des pêcheurs (Rue Rep jusqu'à PN)			300 000,00 €	
Vigneau Bretonnière (RAR 2022)	264 000,00 €			
Entrée Pas de la claie-Lotissement, Bi couche	20 000,00 €			

Port Saïd Bi couche	25 000,00 €			
Chemin des pins bi couche	12 000,00 €			
Route Bi couche la roirie	19 370,00 €			
Autres routes en Bi couche		40 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €
Reprofilage chemin (10 € le mètre linéaire)	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €
RD 754 rue du château		600 000,00 €		
Croix blanche Pas de la claie reprofilage		10 000,00 €		
Allée cimetiere		20 000,00 €	20 000,00 €	
Percement mur jardin cure	5 000,00 €			
Sécurité rue Brigassiere	38 181,00 €			
Sécurité routes	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
Eclairage public	30 000,00 €	50 000,00 €		
Abri vélos		10 000,00 €	10 000,00 €	
Extension terrain Boulodrome			51 000,00 €	
Signalétique		10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
Requalification centre bourg			200 000,00 €	
Voies douces pistes cyclables		100 000,00 €	100 000,00 €	10 000,00 €
Piste cyclable Commequiers St Maixent		200 000,00 €		
Véhicules services technique		25 000,00 €		20 000,00 €
Matériel service technique	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
Mobilier mairie		5 000,00 €		
Vidéo protection des Bâtiments	30 000,00 €	30 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
Mobilier urbain	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
Restructuration complexe sportif	1 363 249,93 €	750 000,00 €		
Bâtiment St Jo - Annexe Mairie	63 904,00 €			
Rénovation thermique Mairie	78 227,06			
Travaux église				1 000 000,00 €
Espace jeunesse	30 000,00			
Nouveau ALSH (30% du cout total)			300 000,00 €	
Transformation Ancien Bâtiment foot		30 000,00 €		
Tribunes retractables salle de sport		98 000,00 €		
Skate Park - Pumptrack		120 000,00 €		
Déplacement city Park		20 000,00 €		
Passerelle château		40 000,00 €		
Travaux maintien en état Château				950 000,00 €
Bâtiment de stockage municipal au château		400 000,00 €		
Bibliothèque accessibilité			50 000,00 €	
DOISNEAU Reprise enduit et peinture		50 000,00 €		
Agrandissement restaurant scolaire			100 000,00 €	
Agrandissement école Doisneau			1 000 000,00 €	
Acquisitions foncières	100 000,00 €	300 000,00 €	300 000,00 €	300 000,00 €
	2 641 706,99 €	3 373 000,00 €	2 556 000,00 €	2 405 000,00 €

3.5.4 La structure de la dette et les hypothèses

LA SITUATION D'ENDETTEMENT

Caractéristiques des emprunts

La dette contractée au budget principal est composée de 6 emprunts, tous à un taux fixe.

En 2022, la Commune n'a pas mobilisé de ligne de trésorerie pour financer les dépenses, elle a souscrit un emprunt.

Le capital restant dû au 31/12/2022 est de 2 537 565,29 €.

La capacité de désendettement

En termes d'endettement, l'indicateur de référence est la « capacité de désendettement » calculée en nombre d'années. Ce dernier mesure le nombre d'années théorique nécessaire au remboursement total du capital de la dette dans l'hypothèse où la collectivité y affecterait, à montant constant, l'ensemble de sa capacité d'autofinancement.

Encours de la dette	2 537 565,29 €
Recettes réelles de fonctionnement	2 668 514,97 €
Dépenses réelles de fonctionnement	2 155 446,93 €
Excédent de fonctionnement	513 068,04 €
Capacité de désendettement	4,95 ans

Cette capacité de désendettement constitue un niveau sain.

Le stock de dette est composé d'actuellement de 6 emprunts dont l'extinction totale est prévue en 2037.

DESIGNATION	ORGANISME DE PRET	DATE D'OBTENTION	MONTANT DU CONTRAT	CAPITAL RESTANT DÛ AU 31/12/2022	CAPITAL REMBOURSE SUR 2023	CAPITAL RESTANT DÛ AU 31.12.23	DATE DE FIN
Salle Polyvalente	LA NEF ⁽¹⁾	03/06/2020	599 519,50 €	468 019,50 €	52 000,00 €	416 019,50 €	01/03/2032
Voirie et voies annexes - 26	CAISSE DES DEPOTS	08/12/2011	500 000,00 €	204 467,24 €	37 367,45 €	167 099,79 €	01/01/2027
Convention Optimum	CREDIT AGRICOLE	23/03/2015	250 000,00 €	169 543,79 €	11 826,06 €	157 717,73 €	27/05/2035
Aménagement RD754 + rbst 3 emprunts	CAISSE D'EPARGNE	11/04/2017	1 400 000,00 €	886 666,74 €	93 333,32 €	793 333,42 €	15/05/2032
Extension école + RS centrale + satellite	CAISSE D'EPARGNE	12/09/2016	700 000,00 €	508 868,02 €	33 339,08 €	475 528,94 €	15/11/2036
Restructuration équipements sportifs ⁽²⁾	CREDIT AGRICOLE	03/06/2022	1 300 000,00 €	300 000,00 €	17 803,50 €	282 196,50 €	10/12/2037
			4 749 519,50 €	2 537 565,29 €	245 669,41 €	2 291 895,88 €	
⁽²⁾ simulation si déblocage complet au 01/05/2023					63 975,50 €	1 236 024,50 €	
			4 749 519,50 €	2 537 565,29 €	291 841,41 €	3 245 723,88 €	

⁽¹⁾ montant du prêt initial de 1 324 019,50 € le 18/02/2002 : organisme prêteur Dexia Crédit Local et transféré à la NEF en juin 2020

3.6 Les autres budgets de la collectivité

Le budget Commerce

- Le budget commerce qui est l'unique budget annexe sera reconduit dans des proportions assez similaire à 2022.
- La subvention d'équilibre de la commune sera portée à **70 000 €** contre **61 949,88 €** en 2022.
- Les recettes liées au loyer restent hypothétiques en fonction des départs ou arrivées de locataires des bâtiments.